

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01584

Numéro SIREN : 794 519 850

Nom ou dénomination : A.A.R.S

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2020 sous le numéro de dépôt 3143

A.A.R.S

Lotissement ZA l'espérance n°20
97 215 RIVIERE SALEE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A.A.R.S
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)**

A.A.R.S

Lotissement ZA l'espérance n°20
97 215 RIVIERE SALEE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL A.A.R.S EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L. 224-3 du même code par votre décision en date du 22 Janvier 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Laurent COHN
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels disponibles arrêtés au 30 Juin 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître :
 - Un chiffre d'affaires de 451 373 euros en diminution de 37 160 euros par rapport à l'exercice précédent,
 - Un taux de marge commerciale de 65,10% contre 67,41% sur l'exercice précédent,
 - Un bénéfice net de 24 725 euros contre 45 331 euros sur la période précédente soit une diminution de 45.46%,
 - Un endettement de 60 416 euros vis-à-vis des établissements de crédit soit une diminution de 18 789 euros sur l'exercice 2019,
 - Des disponibilités s'élevant à 25 563 euros contre 29 799 sur l'exercice précédent.
- Des capitaux propres d'un montant de 111 291 euros pour un capital social de 10 000 euros, avec une affectation ultérieure de la totalité du résultat au compte « autres réserves » lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes.
- Il n'a pas été établi de situation comptable postérieure au 30 Juin 2019.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

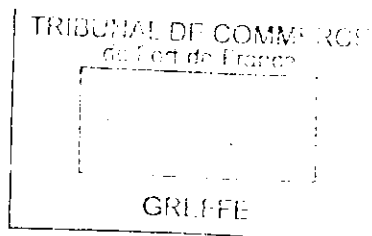
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social

Fait à Meylan, le 5 Mars 2020

Laurent COHN
Commissaire à la transformation

4 Rue Valérien Perrin – 38170 Seyssinet Pariset
Tel : 04.76.48.48.49



Valerie COHN
Eric LIVERT

Avocats Associés
Case B48

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE FORT DE
FRANCE**

33 Boulevard du Général de
Gaulle
97200 FORT DE FRANCE

Meylan,
Le 6 mars 2020

LR + AR

OBJET :

Dépôt du rapport du commissaire à la transformation

DOSSIER :

AARS

794 519 850 RCS FORT DE FRANCE

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, **pour dépôt**, deux exemplaires du rapport du commissaire à la transformation dans le cadre de la transformation de la SARL AARS en SAS.

Vous trouverez également ci-joint un chèque de 14,68 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de FORT DE FRANCE, n°0540218, tiré sur la BPDA.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre au cabinet JURISTES CONSULTANTS, 19 Boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN, le récépissé de dépôt de l'acte ainsi que votre facture.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de toute notre considération.

Nadine CLAVILIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nadine Clavier', with a large, stylized flourish at the end.